

Section de Savoie

**Compte rendu de l'échange avec l'IA
Mardi 24 mars 2020**

1/ Combien d'élèves dans les lieux d'accueil en Savoie en ce moment ? Combien d'élèves dans les plus gros lieux d'accueil ? Pas trop d'élèves et d'enseignants au même endroit ?

Réponse de l'IA : il y avait 149 élèves hier dans les lieux d'accueil (dont 147 élèves du 1^{er} degré). Il n'y a pas beaucoup d'élèves dans chaque lieu et l'IA est vigilant sur cette question.

2/ Combien d'enseignants volontaires en Savoie ? 1^{er}/2nd degré ? Beaucoup de retours suite à votre courrier ?

Réponse de l'IA : Il y avait 87 enseignants et 15 personnels non enseignants hier dans les écoles. Suite au courrier envoyé, il y a 300 personnes volontaires en plus. Ceci va permettre d'organiser au mieux au niveau des lieux d'accueil et ainsi faire tourner le plus possible les enseignants dans les écoles. L'IA remercie une nouvelle fois tous les enseignants et personnels non enseignants volontaires.

3/ Au niveau des règles d'hygiène et de désinfection : tous les lieux d'accueil ont-ils du gel hydroalcoolique et tout le matériel nécessaire ? Nous continuons à vous demander de mettre à disposition des masques pour des questions de précaution.

Réponse de l'IA : oui, toutes les précautions à prendre ont été envoyées dans les lieux d'accueil et aux maires par le docteur GARINO-LEGRAND. Les mairies ont aussi été invitées à aller chercher le gel hydroalcoolique fabriqué par le lycée Louis Armand pour le mettre à disposition des lieux d'accueil. L'IA a alerté aussi le préfet mais aussi la rectrice pour les questions des masques même si pour l'instant ce n'est pas une recommandation de l'EN et de l'ARS. Des communes fournissent déjà des masques dans les lieux d'accueil. Ils espèrent aussi que ça puisse arriver prochainement pour tous les lieux d'accueil dans le but aussi de rassurer les enseignants

4/ Est-ce qu'il y aurait déjà des cas de COVID-19 avérés dans des lieux d'accueil pour le moment ?

Si des cas avérés de collègues dans les lieux d'accueil, nous voulons une attention particulière et notamment une reconnaissance en accident de service ou maladie imputable au service. Nous encouragerons les collègues à faire la demande.

Réponse de l'IA : Pas de cas avéré pour l'instant sauf sur une école privée. Tout le monde a été mis de côté (élèves / enseignants). Bien entendu, si c'est le cas sur une autre école, c'est la même chose. Les personnels resteront chez eux ainsi que les élèves. Pour le lieu d'accueil, c'est comme les consignes sur le site du MEN, c'est-à-dire soit la municipalité a la capacité de nettoyer correctement pour le lendemain, soit il y aura changement de site. Pour la reconnaissance en imputabilité de service, l'IA n'a pas de réponse précise pour l'instant. Il espère qu'il y aura une ligne directrice au niveau national. Pour lui, tout de même, il pense que c'est une première reconnaissance par rapport aux personnels.

Pour le SE-Unsa, sur la question des sites en cas de coronavirus avéré, il est préférable de changer de site par principe de précaution et même aussi pour rassurer tout le monde. Pour

Section de Savoie

la question de l'imputabilité, nous espérons aussi que ça sera reconnu sans même avoir besoin d'interroger les commissions de réforme. Nous y serons vigilants.

5/ Concernant le volontariat, particulièrement l'appel pour les mercredis, samedis et dimanches, qu'en est-il pour les enseignants ? Qu'en est-il aussi pour les référents. Attention il faut que ceci reste sur la base du volontariat. Il y a aussi un risque d'épuiser les collègues. Pour les référents, ça fait beaucoup de choses à gérer : leur direction / le lieu d'accueil et tout le côté administratif qui va avec / la continuité pédagogique de leur classe. N'est-il pas possible de leur proposer de les décharger de quelque chose ? N'est-il pas possible de voir avec les collectivités pour organiser l'accueil les mercredis / samedis / dimanches ? Si un référent souhaite arrêter car il se sent submerger, comment ça se passe ?

Réponse de l'IA : en lien avec le préfet, le message général qui est donné aux mairies / collectivités est que c'est à elles d'assurer l'accueil ces jours du mercredi / samedi / dimanche. On ne prévoit pas d'enseignants sur ces temps sauf si des enseignants se portent volontaires. Pour les référents (appelés maintenant coordonnateur), c'est un projet partenarial dans lequel ils contribuent à l'organisation avec la mairie / collectivité. Ce n'est pas à eux de tout gérer tout seul et il ne faut pas hésiter à faire remonter les problèmes à l'IEN et à lui-même si besoin. Pour les coordonnateurs, s'ils sont en difficulté ou souhaitent arrêter, surtout prendre contact avec l'IEN. C'est compréhensible au regard de la charge de travail. C'est la même chose, il est largement possible d'envisager de les décharger de quelque chose : c'est à travailler avec l'IEN (il y a des TRB qui peuvent aider). Aussi, il peut être question de donner des responsabilités de coordonnateur aux chefs d'établissement, c'est aussi envisageable. Le collège peut aussi être un lieu d'accueil.

6/ Continuité pédagogique :

Il faut revenir à des objectifs plus modestes que ceux affichés par le ministre. Non, on ne fera pas à la maison les apprentissages qui se seraient faits en classe ou en cours. De très nombreux écueils apparaissent, confirmant ainsi ceux rencontrés par les départements confinés depuis plus longtemps :

- sous la pression de l'administration, les exigences envers les élèves et sur les familles risquent de devenir trop élevées ; Difficultés pour les familles : matériel à partager entre enfants et parents eux-mêmes en télétravail par exemple. Beaucoup de personnes continuent leur travail, c'est difficile d'assumer aussi le travail de leurs propres enfants. Attention !!!
- Le risque d'accroissement des inégalités pour les élèves les plus fragiles scolairement ou socialement est réel
- nombreux collègues s'épuisent dans ce travail ; sur-investissement des collègues qui ont eu la pression du ministre / Difficulté pour les collègues eux-mêmes parents pour tout assurer : c'est aussi le cas pour des enseignants qui gardent leurs enfants et qui n'ont pas de matériel autre que

Section de Savoie

le leur pour à la fois travailler et assurer continuité pédagogique tout en assumant le travail de leurs enfants. Attention à l'inflation des demandes, comme par exemple le contact téléphonique avec toutes les familles : les IEN demandent d'appeler les familles pour faire un lien. De nombreuses choses sont déjà mises en place avec les familles pour assurer un lien. Il ne nous paraît pas nécessaire d'appeler toutes les familles mais dans un premier temps surtout celles qui semblent le plus en difficulté. Il faut aussi laisser le temps aux collègues de s'organiser... Des collègues nous disent qu'ils ne peuvent pas le faire... ce n'est pas une priorité nous semble-t-il... Attention pas de pression.

Et en dénominateur commun de tous ces points, la communication persistante du ministre sur la « continuité pédagogique », la minimisation des problèmes techniques et le flou sur les vacances, finissent d'exaspérer la profession. Pour la bonne santé de tous, il serait bien que notre Ministre apprenne à se taire...

Réponse de l'IA : il entend bien ce que nous disons et est conscient de tout ça. Ce qui est rappelé dans la FAQ est bien qu'il est nécessaire de maintenir les acquis des élèves, un lien avec les familles... Très clairement, au niveau du rectorat et aussi du département, il rappelle qu'il ne doit y avoir aucune pression de mise sur les personnels. Il est en lien tous les deux jours avec les IEN et c'est le message principal qu'il demande aux IEN de relayer sur le terrain. Pour l'appel aux familles, l'IA tient à ce que les enseignants appellent les familles pour assurer du lien social. C'est pour lui important...Ceci peut permettre de voir si ça se passe bien pour les enfants.

7/ Demander aux collègues de continuer d'aller dans les écoles pour assurer la continuité pédagogique : pour le SE-Unsa Savoie, c'est NON

Alors que les autorités viennent de durcir les règles dérogatoires de sortie et envisagent de prolonger le confinement, le SE-Unsa est en total désaccord avec les demandes de continuer à se rendre dans les écoles pour assurer la continuité pédagogique en instaurant par exemple des points de récupération de photocopie ou autre...Conformément aux propos du ministre, la demande aux enseignants de faire transiter des documents pédagogiques aux familles par le biais de points relais n'est pas acceptable. Cela revient à demander aux enseignants et aux familles de se déplacer alors que cela ne fait pas partie des dérogations rendues possibles par le ministère de l'intérieur. Au regard de la dernière [FAQ du Ministère de l'Éducation Nationale](#), nous sommes en totale désaccord : ce n'est pas aux directeurs.trices de prendre la responsabilité de remettre des attestations de nécessité éducative de se déplacer aux parents pour venir récupérer du matériel pédagogique. C'est bien les questions sanitaires et de santé publique qui doivent guider en premier les choix des enseignants.

Réponse de l'IA : il entend aussi mais il faut se soucier de la fracture sociale et fracture scolaire qui peut justement se créer avec les familles qui ne pourraient pas avoir accès aux

Section de Savoie

moyens de communications informatiques. En lien avec le préfet, celui attire l'attention aux forces de l'ordre de ne pas bloquer des parents qui auraient besoin de récupérer du matériel scolaire pour leurs enfants. Un travail est en train d'être effectué avec La Poste pour voir ce qu'il est possible de faire. Il n'y aura jamais de contrainte de sa part envers un enseignant qui « ne se sentirait » pas de le faire. Il ne faut juste laisser personne au bord du chemin

Nous entendons les propos de l'IA et nous souhaitons en effet qu'aucun enseignant ne se sente obligé de se rendre à l'école. Aussi, très clairement, un.e directeur.trice n'a pas à faire d'attestation, les parents peuvent se servir du formulaire de déplacement (case 4 : déplacement pou motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants)

7/ Passage en 6^{ème} (affelnet) et procédure de maintien? Comment faire passer les documents ? Va-t-il y avoir un délai supplémentaire ? Pour affelnet par exemple, les retours du volet 1 devaient se faire aujourd'hui, c'est impossible...

Réponse de l'IA : il est conscient des difficultés et il va voir avec les IEN. Très clairement, il faut faire le plus vite en essayant de respecter les dates. Il va vérifier et travailler avec les IEN pour ajuster la procédure si c'est possible

N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés à votre IEN

8/ Classes de découverte : faut-il les annuler jusqu'à la fin de l'année ? Attention, au délai notamment pour le remboursement... si les collègues attendent trop, ils devront tout payer, et comment faire ensuite ? Il faut une communication rapide dans les écoles. Est-il prudent de maintenir des classes de découverte cette fin d'année même si nous avons repris ? Mettre les élèves tous ensemble va être difficile en termes de responsabilité alors que la crise sera au mieux, à peine passer...

De plus, de nombreuses questions se posent :

- La sérénité des familles sera-t-elle là ?
- Classe de découverte est quelque chose qui se prépare et se travaille avec les élèves. La préparation qui devait s'intensifier en classe ne sera là, non plus ! Le faire en distanciel c'est illusoire !
- L'aspect financier ensuite bien évidemment. Pour ces classes partant en juin, les écoles ont souvent fait un échéancier de paiement pour les familles. Plus nous avançons dans le temps, plus les « pénalités » sont lourdes... Face à de trop nombreuses incertitudes, la raison commanderait de tout stopper !
- Questions financières pour les parents : vont-ils pouvoir assumer et est ce que ça ne va pas faire encore une différence ?
- Risque de familles qui ne mettrons pas leurs enfants : comment gérer une classe de découverte avec de nombreux élèves qui ne partiraient pas ?

Il faut un positionnement de la DSDEN auprès des équipes. Pourra-t-il y avoir des solutions pour le remboursement des sommes déjà engagées ?

Section de Savoie

Réponse de l'IA : il note et nous remercie de nos remarques. Il partage complètement ce que nous disons. Il ne sera pas possible de maintenir des classes de découverte en mai/juin. Ceci sera par contre un problème pour les partenaires comme l'ALCD. Il est en lien avec eux. Pour le remboursement, il va regarder de très près ce qu'il est possible de faire. Il le fait remonter à la rectrice et communiquera le plus rapidement possible aux écoles.

Voici donc un bref compte rendu. Comme d'habitude, n'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et vos difficultés.